



Rétractation vendeur après livraison

Par **Suzannes**, le **12/10/2016** à **15:21**

Bonjour, Mon compagnon à effectué l'achat d'un lave vaisselle en magasin la semaine dernière. Il n'était pas présent lors de la livraison, c'est donc moi qui ai vérifié la conformité du bien avec la référence du bon de commande. Les trois références concordent, celle de la commande, du bon de livraison et du bien en question. Mais voilà, le vendeur nous rappelle une semaine plus tard en disant qu'il s'est trompé dans la référence en rentrant la commande, que le modèle livré (dont la référence correspond à la commande) est 150€ Plus cher que ce que nous avons payé. Il nous propose donc de reprendre le lave vaisselle et de nous livrer un autre lave vaisselle correspondant au prix que nous avons payé, donc de la gamme en dessous. A t-il le droit de se rétracter alors que l'erreur vient de lui, et que le lave vaisselle est installé ? Merci beaucoup pour votre réponse, Suzanne

Par **Tisuisse**, le **12/10/2016** à **15:41**

Bonjour, Le vendeur a fait une erreur, il l'assume, c'est tout. Le bien livré correspond aux références de la livraison, vous n'êtes responsable en rien de l'erreur si erreur il y a. Que le vendeur s'adresse au Tribunal s'il veut récupérer ce lave-vaisselle, les juges ne lui donneront pas gain de cause.

Par **Lag0**, le **12/10/2016** à **16:11**

Bonjour, Où est l'erreur exactement ? Est-ce que le lave-vaisselle qui vous a été livré est bien celui que vous vouliez acheter, donc le modèle vu en magasin ? L'erreur de 150€

était-elle sur le prix affiché en magasin ?
Si oui, comme il ne s'agit pas d'une erreur manifeste, c'est l'affichage qui compte et le vendeur doit assumer son erreur.
Ou alors, le modèle qui vous a été livré n'est pas celui que vous désiriez et vu en magasin ? Dans ce cas, l'erreur du vendeur n'est pas créatrice de droit et soit vous rendez le matériel livré et prenez celui qui était prévu, soit vous payez la différence.